



CS\_2023\_010

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité Syndical du 6 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à 10 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur André COËNT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 30 novembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 19 titulaires pour 37 voix – 19 suppléants

Présents ce jour : 11    Procurations : 2    représentant au total 31    voix

Étaient présents :

Monsieur André COENT, Madame Marie-Louise DRONIOU, Madame Marie-Annick GUILLOU, Madame Nadine SALOU-LEGUEN, Monsieur Erven LEON, Madame Carine HUE, Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur Gervais EGAULT, Monsieur Joël LE JEUNE, Monsieur Loïc MAHE, Monsieur Jacques MAINAGE.

Procurations :

Monsieur Patrice KERVAON à Monsieur André COENT,  
Monsieur Christophe BETOULE à Monsieur Erven LEON.

Étaient excusés :

Monsieur Yann KERGOAT, Madame Julie SAUVEE, Madame Graziella SEGONI.

Il a été procédé, conformément à l'article à L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Monsieur Joël LE JEUNE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE L'INSTALLATION ET  
L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE TYPE OMBRIERES SUR LE  
PARKING DE L'AEROPORT**

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2122-1-1 et L.2122- 1- 4 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, Le COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :**

**APPROUVER** Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en vue de la mise à disposition d'une partie du parking de l'aéroport (parcelles cadastrées section BC n°548), pour l'installation d'une centrale photovoltaïque en ombrières.

**APPROUVER** La proposition de mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de LTC pour la rédaction d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, la publication de ce dernier et l'analyse des candidatures reçues.

**PRECISER** Qu'une nouvelle délibération du Syndicat Mixte désignera le lauréat de l'AMI à l'issue de la procédure.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le Président atteste le caractère exécutoire  
de la présente délibération,  
transmise au contrôle de légalité  
par transmission le 13/12/2023  
Publiée et affichée le 13/12/2023

**LE PRESIDENT,  
André COËNT**

**LE PRESIDENT,  
André COËNT**

